

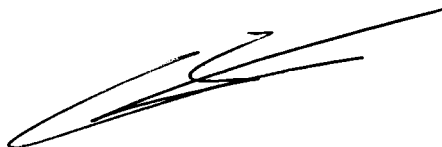
Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/01/2026 - B2026/001620 - 2017 B 01564 - 831 054 598 - 3DS INGENIERIE

3868

SOMMAIRE

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 7

certifié conforme
à l'original



3DS INGENIERIE
29, Chemin du Mourion
30400 Villeneuve lès Avignon
Siret : 831 054 598 00014

SEC CABINET J.F. GOUX
3, Rue Léon-Marie Cesné

78200 MANTES LA JOLIE
01.34.76.91.44.

COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

SASU 3DS INGENIERIE

29 CHEMIN DU MOURION

30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

N° SIRET : 83105459800014

Code APE : 7112B

SEC CABINET J.F. GOUX

3, Rue Léon-Marie Cesné

78200 MANTES LA JOLIE

TEL : 01.34.76.91.44.

FAX : 01.34.76.88.08

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 071	1 906	1 165	1 928	-763	-39.58
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	3 071	1 906	1 165	1 928	-763	-39.58
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	31 140		31 140	18 300	12 840	70.16
	Autres créances	143		143	149	-6	-4.03
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	71 619		71 619	64 755	6 864	10.60
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	102 902		102 902	83 204	19 698	23.67
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	105 974	1 906	104 067	85 132	18 935	22.24

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	49 546	39 359	10 187	25.88
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	16 183	10 187	5 996	58.86
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	66 830	50 646	16 183	31.95
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	30 267	30 697	-430	-1.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	720	720		
	Dettes fiscales et sociales	6 250	3 068	3 182	103.72
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	37 237	34 485	2 752	7.98
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		104 067	85 132	18 935	22.24

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

37 237 34 485

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	6
Evaluation des créances et des dettes	6
Disponibilités en Euros	6
Détail des charges à payer	7

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 104 067.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 28 540.00 Euros et dégageant un bénéfice de 16 183.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	31 140	31 140	
Taxe sur la valeur ajoutée	143	143	
TOTAL	31 283	31 283	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	720	720		
Impôts sur les bénéfices	1 060	1 060		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 190	5 190		
Groupe et associés	30 267	30 267		
TOTAL	37 237	37 237		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	30 267			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
SASU 3 DSi	10.0000	100			100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
Provision honoraires comptables	720
Total	720

3DS Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 chemin du Mourion,
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
831 054 598 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le 30 JUIN,
A 19 heures,

Au siège social à Villeneuve les Avignon,

La soussignée Carine SANTINI, associée unique de la société "**3DS Ingénierie**", SAS au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est 29 chemin du Mourion, 30 400 VILLENEUVE LES AVIGNON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 831 054 598,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente Directrice Générale de la société, Madame Carine SANTINI, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

C2

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le ***bénéfice*** de l'exercice, soit **16 183,48 €uros** de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :	16 183,48 €uros
--------------------------	-----------------

1. Affectation au poste « autres réserves »,	16 183,48 €uros
--	-----------------

Les dividendes distribués au titre des derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 €uros, soit	0 €uros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2022 : 0 €uros, soit	0 €uros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2023 : 0 €uros, soit	0 €uros par titre

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

8

3DS Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 chemin du Mourion,
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
831 054 598 RCS NIMES

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le ***bénéfice*** de l'exercice, soit **16 183,48 Euros** de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice : 16 183,48 Euros

1. Affectation au poste « autres réserves », 16 183,48 Euros

Conformément à la loi, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 Euros, soit	0 Euros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2022 : 0 Euros, soit	0 Euros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2023 : 0 Euros, soit	0 Euros par titre



TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.



3DS Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 chemin du Mourion,
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
831 054 598 RCS NIMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le ***bénéfice*** de l'exercice, soit **16 183,48 €uros** de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice : 16 183,48 €uros

1. Affectation au poste « autres réserves », 16 183,48 €uros

Conformément à la loi, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 €uros, soit	0 €uros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2022 : 0 €uros, soit	0 €uros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2023 : 0 €uros, soit	0 €uros par titre

Certifié conforme
La Présidente
Carine SANTINI


3DS INGENIERIE
29, Chemin du Mourion
30400 Villeneuve lès Avignon
Siret : 831 054 598 00014